

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20105**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sciences Technologie Santé, Mention Agronomie, Spécialité Agriculture, Durabilité, Nouvelles Technologies

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bourgogne - Dijon, Ministère de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'agriculture et de la pêche - Sous direction POFE	Université de Bourgogne - Dijon, Ministère de l'Enseignement Supérieur, PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE, RECTEUR CHANCELIER DES UNIVERSITES, Ministère de l'agriculture et de la pêche - Sous direction POFE

Cette certification fait l'objet d'une co-habilitation : chaque certificateur est en mesure de la délivrer en son nom propre

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture, 211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures

**Formacode(s) :**

21054 agriculture production végétale, 12598 environnement agriculture

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel occupe trois types d'activités :

- **expertise et appui technique** auprès des professionnels du secteur agricole
- **étude**, suivi, évaluation et pérennisation d'actions dans les objectifs d'amélioration, d'optimisation, de durabilité.
- **communication et information, sur des produits et techniques pour des structures privées ou publiques.**

#### 1) Une fonction d'expertise et d'appui technique

Conseil d'entreprise :

-Réaliser le diagnostic de fonctionnement d'une exploitation agricole et fournir les axes d'amélioration

Conseil technique

-Elaborer des itinéraires techniques dans un souci de durabilité et assister ou conseiller l'exploitant

#### 2) Une fonction d'étude :

-Utiliser son expérience acquise pour apporter des solutions pérennes aux problématiques rencontrées sur un territoire, les mettre en œuvre et en assurer le suivi.

#### 3) Une fonction de communication et d'information

En matière de diffusion de l'information

-Elaborer la démarche de communication d'un projet ou d'une étude notamment à l'aide d'outils informatiques.

En matière d'Animation

-Organiser et animer des réunions, des formations

En matière de méthodologie de projet

-Faciliter sur le terrain la mise en œuvre des actions, par l'expression, la mobilisation la participation et la coordination des différents partenaires impliqués

En matière de management

-Encadrer une équipe.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

-les organismes professionnels agricoles (chambres d'agriculture, syndicats, ...)

-les entreprises amont (firmes phytosanitaires, semences, engrais, ...) et aval (entreprises de collecte, ...) du secteur privé et coopératif

-les instituts techniques et de recherche

-les bureaux d'études en agro-environnement.

-les collectivités territoriales : communes, départements, structures intercommunales et régions, au sein des services techniques agriculture, environnement ou aménagement du territoire.

-les services d'Etat : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF), Direction régionale de l'environnement (DIREN),

-les établissements d'enseignement et les organismes de formation professionnelle

-Cadre technique chargé de conseil ou d'animation en génie « agri-environnemental »

-Cadre technique chargé d'études agricoles (dont l'expérimentation végétale)

-Cadre technique chargé de mission dans les domaines : Agriculture/Environnement /Aménagement du territoire

Plus secondairement :

- Formateur ou Professeur de l'enseignement agricole
- Chef de culture

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

- A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture
- A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel
- A1416 : Polyculture, élevage
- K2109 : Enseignement technique et professionnel
- K2111 : Formation professionnelle

#### Modalités d'accès à cette certification

##### Descriptif des composantes de la certification :

Les enseignements démarrent à l'issue d'une période de mise à niveau en sciences de l'environnement, en agronomie et en sciences économiques (les candidats ayant des origines différentes). Les enseignements sont modularisés (en unités d'enseignement). Thématiques et pluridisciplinaires, ils abordent les connaissances de base, outils et méthodes nécessaires à la prise en compte de l'environnement pour une gestion agri-environnementale des systèmes de culture et des exploitations.

La formation intègre également la réalisation d'un projet tuteuré, permettant aux étudiants de travailler en équipe sur des sujets commandités par des structures professionnelles.

Un stage (ou apprentissage) en milieu professionnel vient clôturer le cycle de formation et vise à préparer l'étudiant à la fonction visée. Il donne lieu à la rédaction d'un mémoire.

- UE 1 : Les fondamentaux 90 h 6ects
- UE 2 : Impacts environnementaux des exploitations agricoles 80h 8 ects
- UE 3 : Nouveaux outils d'aide à la décision pour les systèmes de culture et les itinéraires techniques 94 h 8 ects
- UE 4 : Connaissance du milieu professionnel et outils de communication 92 h 8 ects
- UE 5 : Outils de spatialisation à l'échelle de l'exploitation agricole et du territoire 94 h 8 ects
- UE 6 : Projet tuteuré 150 h 7 ects
- UE 7 : Stage en milieu professionnel 560 h 15 ects

##### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Pour partie jury VA ; Jury VES
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Jury VAE

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : -Co-habilitation de la formation par Agrosup de Dijon -Conventionnement avec l'Etablissement Public Local d'enseignement agricole "Olivier de Serres" de Dijon-Quetigny	

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la Licence professionnelle (NOR: MENS9902515A)

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation de l'Université de Bourgogne du 29/06/2012

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://ode.u-bourgogne.fr/devenir-et-insertion.html>

**Autres sources d'information :**

<http://www.u-bourgogne.fr/>

<http://www.agrosupdijon.fr/>

**Lieu(x) de certification :**

Université de Bourgogne - Dijon : Bourgogne Franche-Comté - Côte-d'Or ( 21) [DIJON]

Université de Bourgogne

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Université de Bourgogne, Dijon

**Historique de la certification :**

Licence professionnelle ouverte en septembre 2009